

Réf: Dossier 475845

Avis de constitution

SOCIETE SANGARE MAMADOU ET FRERE »

Siège ABIDJAN YOPOUGON ACADEMIE, Lot 151, Ilot
RES.LES LAUR.

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07/01/2026, et enregistrés au CEPICI le 08/01/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SANGARE MAMADOU ET FRERE »

Objet : TRANSPORT - COMMERCE GENERAL

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tout bien meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou une partie des biens sociaux ;
- La prise en location et gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participations dans toute société existante ou devant être créée ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON ACADEMIE, Lot 151, Ilot
RES.LES LAUR.

Dirigeant(s) M SANGARE MAMADOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B13-00641 du 16/01/2026 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°03200/GTCA/RC/2026 du 16/01/2026

